

## **Séance du 20 juin 2025**

Absents excusés ayant donné pouvoir : A Gozard à A Charton, F Nesteroff à J Lathene

Au cours de la séance, le Conseil Municipal a

- décidé de donner un avis très défavorable concernant le projet d'unité de méthanisation à Saint Mamet. Le projet de méthanisation soulève des interrogations légitimes quant à ses conséquences potentielles sur le long terme pour les riverains de Saint-Mamet, et autres habitants de la commune. Les principales préoccupations portent sur :

- la qualité de l'air et la santé publique : risques liés aux émanations de gaz, le méthane notamment, nuisances olfactives importantes, pollution des sols.

- la sécurité : nos infrastructures communales ne sont pas du tout adaptées au trafic

- la qualité de vie et le développement du village

- la répercussion sur la valeur des biens immobiliers.

- autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition des locaux des vestiaires du stade à l'AAPPMA Le Gardon de Saint Bonnet, à titre gratuit à compter du 1er juillet 2025.